



COMPTE-RENDU DU COMITE DE LIGNE DU 16 MARS 2009 A CLERMONT :

LUTECE vous présente les **nouveaux horaires** de train entre Creil et Amiens qui s'appliqueront à partir de **décembre 2009**. La SNCF supprime **11 liaisons Corail** (jugées « non rentables ») sur les 33 existant entre Paris et Amiens, mais le Conseil régional reprend l'intégralité de ces dessertes qu'il a **transformées en TER**.

Davantage de gares desservies :

• Dans le sens **Creil→Amiens** : L'heure de départ d'anciens Corail Creil→Amiens a été avancée pour desservir Clermont, St Just et parfois d'autres gares intermédiaires : le train de 7 h 05 passe à 6 h 58 et celui de 9 h 40 à 9 h 33. Le train qui part de Paris à 21 h 07 s'arrête désormais à **Creil (21 h 31)** et à Breteuil – en plus de Clermont et St Just. Enfin, le dernier train Creil→Amiens de 22 h 17 est **retardé à 23 h 02**.

• Dans le sens **Amiens→Creil** : Des ex-Corail Amiens-Creil partent également plus tôt et desservent St Just et Clermont : le 13 h 11 passe à 12 h 55, le 15 h 08 à 14 h 57 et le 20 h 09 à 20 h 00. Le dernier train vers Paris quittera Amiens plus tard (21 h 54) et **desservira maintenant Creil**.

Maintien des « trous horaires » :

Malgré la demande répétée des usagers, la Région n'a pu combler les « trous horaires », surtout dans l'après-midi (absence de train durant 4 h 20 sur Creil→Amiens, entre 13 h 10 et 17 h 30). LUTECE va alerter les élus pour qu'ils appuient sa demande auprès de la SNCF.

Que pensez-vous de nos propositions ? Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer les transports ?

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

ECRIVEZ-NOUS

✉ à l'adresse e-mail :
dupart-neuberg@wanadoo.fr

✉ ou par courrier :
LUTECE
Maison Creilloise des Associations
Rue de Hironvales
60100 CREIL

BULLETIN D'ADHESION :
VOIR AU DOS

☺ LE GAG DU MOIS ☺

Quand la SNCF ralentit la justice

“Oise Hebdo” a rapporté dans son numéro du 4 mars 2009 (p.21) qu'une affaire qui devait être jugée au tribunal de Compiègne, le mardi 24 février dernier, a été renvoyée à deux mois plus tard, à cause de l'absence de la présidente du tribunal. En effet, celle-ci était « retenue dans un train » venu de Paris-Nord (probablement, celui de 7 h 34) qui était « bloqué » à quelques km de Compiègne. A 10 h, la juge n'était toujours pas arrivée ! Chacun sait que la justice n'est pas très rapide en temps normal. Mais, si la SNCF en ralentit la marche par des retards de train, cela ne va l'aider à aller plus vite ...

DES VOYAGEURS, MAIS PAS N'IMPORTE LESQUELS ...

Dans la nouvelle grille horaire de décembre 2009, il restera 2 trains circulant sur la ligne Paris→Amiens s'arrêtant à Clermont et à St Just, mais pas à Creil. L'argumentation de la SNCF reste **incompréhensible**. D'un côté, la société supprime un tiers de Corail sur la ligne, faute de rentabilité : c'est donc qu'il n'y a **pas assez de passagers**. D'un autre, quand LUTECE réclame que des trains s'arrêtent aussi à Creil quand ils le font à Clermont ou à St Just, le directeur TER Picardie juge cela impossible, car cela entraînerait « un **afflux de voyageurs** montant » à **Creil**. Si l'on propose de rajouter des voitures au train, on nous répond que cela créerait « trop de réception de trains hors quai ». On dirait que la devise inavouée de la SNCF serait : des **voyageurs ?** oui, mais **pas ceux du bassin creillois ...** C'est inacceptable. Pour mieux se faire entendre de la SNCF, rejoignez nous en **adhérant à LUTECE**.

Thierry Bras

BON A SAVOIR

REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS DE TRAVAIL S.N.C.F. :

SOYEZ MALADE OU CHANGEZ D'EMPLOI EN DEBUT DE PERIODE !

Ainsi qu'il est indiqué au dos des formulaires d'abonnement de travail de la S.N.C.F., le remboursement des abonnements est **possible seulement en début de période** : soit du **1^{er} au 11** du mois pour les abonnements mensuels, soit les **deux premiers jours** de la **semaine** pour les abonnements hebdomadaires. Au-delà, la SNCF considère que l'abonnement « est amorti » et refuse donc de le rembourser.

Par conséquent, si vous tombez malade, si vous perdez votre emploi ou si vous en changez, il faut **obligatoirement** que ce soit **avant le 11** du mois ou les **deux premiers jours** de semaine (selon que l'abonnement est mensuel ou hebdomadaire). Si vous êtes indisponible **après le 11** du mois (ou le 3^{ème} jour), c'est **trop tard pour être remboursé** ... ou alors, il faut **attendre le mois suivant** ou la semaine d'après. Comme si on pouvait choisir le jour où l'on va tomber malade ou être licencié !

➤ *La S.N.C.F. devrait montrer plus de souplesse dans la gestion des abonnements de travail, en relation avec le vécu quotidien des usagers.*

LUTECE va plaider ce dossier auprès de la S.N.C.F.



Pour faire entendre votre voix auprès de la SNCF et des élus locaux, responsables des transports, et pour faire part de vos remarques et de vos suggestions

à LUTECE,

venez nombreux à notre
**ASSEMBLEE
GENERALE**

qui se déroulera le samedi 4 avril 2009, à 14 h 30, au Centre des Rencontres de CREIL.

BULLETIN D'ADHESION A LUTECE

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

adhère à l'association LUTECE et verse sa cotisation de **5 euros** à l'ordre de LUTECE (de préférence par chèque).

Envoyez votre adhésion à :

LUTECE
Maison Creilloise des Associations
Rue de Hironvales
60100 CREIL

Pour tout contact :

E mail :
dupart-neuberg@wanadoo.fr

 **PROCHAINE REUNION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LUTECE :**

Vendredi 17 avril 2009,
à 20 h,
à l'adresse ci-contre.